

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2023

REUNION DES 26 ET 27 OCTOBRE 2023

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

BUGETTU SUPPLEMENTARE DI A CULLETTIVITÀ DI
CORSICA PER L'ESERCIZIU 2023

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE LA COLLECTIVITÉ DE
CORSE POUR L'EXERCICE 2023

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE



2023

Bugettu supplementare
Budget supplémentaire



WWW.ISULA.CORSICA

INTRODUCTION.....	3
A. Budget Primitif 2023.....	4
B. Résultats constatés au CA 2022.....	4
C. Les propositions du Budget Supplémentaire.....	5
1. Les recettes.....	6
1-1 Les recettes globales.....	6
1-2 Les recettes réelles de fonctionnement.....	6
a. Les recettes non ventilées.....	6
b. Des recettes sectorielles stables (+ 0,46 %) par rapport au BP 2023.....	7
1-3 Les recettes réelles d'investissement hors emprunt en légère hausse (+ 0,89 %) par rapport au BP 2023.....	8
2. Les dépenses du budget 2023.....	9
2-1 Les dépenses réelles de fonctionnement.....	9
a. Les dépenses par chapitre fonctionnel.....	9
b. Les dépenses par nature.....	13
2-2 Les dépenses réelles d'investissement.....	16
a. Les dépenses par chapitre fonctionnel.....	16
b. Les dépenses par nature.....	18
D. Les autorisations de Programme et d'Engagement.....	21
1. Les nouvelles autorisations de programme.....	21
2. Les nouvelles autorisations d'engagement.....	23
E. Le Toilettage Budgétaire 2023 relatif aux opérations concernées par les règles de caducité du Règlement Budgétaire & Financier (RBF).....	25
1. Le toilettage des autorisations de programme (AP).....	25
2. Le toilettage des autorisations d'engagement (AE).....	28
F. La dette de la Collectivité de Corse.....	31
G. Les opérations d'ordre.....	31
H. Affectation du résultat.....	31
CONCLUSION.....	32

INTRODUCTION

Ce budget supplémentaire 2023 s'inscrit dans le droit fil de la stratégie du Conseil Exécutif de Corse actée lors du budget primitif 2023, à savoir poursuivre une action renforcée pour soutenir le développement économique, social, culturel et environnemental de l'île, déclinée par orientations stratégiques.

L'objectif étant de parvenir à intensifier l'action de la Collectivité de Corse tout en maintenant une trajectoire budgétaire solvable dans un contexte national et international particulièrement instable et incertain.

Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui a pour objet principal de reprendre les résultats constatés au compte administratif de l'exercice précédent.

Au-delà de cet aspect règlementaire, il acte aussi les redéploiements et inscriptions complémentaires, tant en autorisations de programme et d'engagement, qu'en crédits de paiement, tant en dépenses qu'en recettes.

Ainsi, l'inscription de nouvelles dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 16,420 M€, soit une évolution de +1,62% par rapport au BP 2023, concerne notamment le secteur de la santé, de l'action sociale (+ 5,186 M€), de la RH (+4,145 M€) et celui du RSA (+1,612 M€).

L'inscription de nouvelles dépenses réelles d'investissement pour 16,679 M€, soit une évolution de +3,94 % par rapport au BP 2023, porte notamment sur les secteurs des transports (+11,9 M€) et de l'aménagement du territoire (+6,640 M€) avec le soutien aux communes et celui de l'environnement (+0,5 M€).

Ce budget supplémentaire est également l'occasion de réajuster les recettes fiscales et sectorielles. En effet, les inscriptions réalisées au BP 2023 concernant la fiscalité ont été estimées avec prudence compte tenu du contexte économique 2022.

Ce réajustement permet ainsi une inscription de l'ordre de 6,9 M€ de recettes de fonctionnement, dont

6,471 M€ au titre de la fiscalité directe et indirecte et 0,488 M€ au titre des recettes sectorielles. Au total, le BS enregistre une légère augmentation de +0,92 % des recettes de fonctionnement.

Pour la section d'investissement, le réajustement est également en légère hausse de 1,06 % avec +1,359 M€. La dynamique des recettes fiscales ainsi que la reprise du résultat 2022 permettent de stabiliser le niveau d'emprunt à celui prévu au BP 2023.

Ce budget supplémentaire intègre aussi le toilettage des autorisations de programmes (-80,131 M€) et des autorisations d'engagement (-13,267 M€) réalisées par les services dans le cadre de l'optimisation de la gestion budgétaire.

A. Budget Primitif 2023

Pour mémoire, l'équilibre du BP 2023 s'établissait conformément au tableau ci-dessous, avec un emprunt d'équilibre de 99,299 M€ :

BP 2023	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 010 919 839,00	1 182 795 967,00	423 457 000,00	251 580 872,00
ventilées	972 640 306,00	105 547 459,00	371 448 000,00	127 281 844,00
non ventilées	38 279 533,00	1 077 248 508,00	52 009 000,00	25 000 000,00
dont Emprunt d'équilibre				99 299 028,00
Opérations d'ordre	311 711 961,00	139 835 833,00	148 335 833,00	320 211 961,00
Dont virement de section	141 922 471,00			141 922 471,00
Reprise Résultat				
Affectation au 1068				
TOTAL	1 322 631 800,00	1 322 631 800,00	571 792 833,00	571 792 833,00
TOTAL GENERAL	Dépenses	1 894 424 633,00	Recettes	1 894 424 633,00

B. Résultats constatés au CA 2022

La décomposition des résultats consolidés au 31/12/22 est la suivante :

	Budget principal
Résultat exercice section de fonctionnement	122 439 503,26
Résultat reporté	17 222 010,43
Résultat de fonctionnement (a)	139 661 513,69
Résultat exercice section d'investissement	40 014 971,09
Résultat reporté	- 158 844 230,86
Solde d'exécution (b)	- 118 829 259,77
Résultat	20 832 253,92

Lors du vote du budget supplémentaire, l'Assemblée de Corse sera amenée à se prononcer sur l'affectation du résultat de 2022, soit **139 661 513,69 €**.

Ce résultat viendra couvrir prioritairement le besoin de financement de **118 829 259,77 €** en section d'investissement.

Le solde de **20 832 253,92 €** peut être affecté selon la décision de l'Assemblée en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire à la section d'investissement (compte 1068).

Il est proposé à l'Assemblée de Corse de reporter en section de fonctionnement (R002) le solde de **20 832 253,92 €**.

C. Les propositions du Budget Supplémentaire

Le budget supplémentaire 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes à 167,248 M€ portant le montant total du budget 2023 à 2,061 Mds€ soit une hausse de + 8,11% par rapport au budget primitif. Pour mémoire, en 2022, il s'établissait à 2,127 Mds€ (dont 101 M€ relatifs au contentieux Corsica Ferries France).

BS 2023	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	16 420 317,18	10 907 535,26	16 679 400,00	1 359 928,00
ventilées	10 457 488,19	488 680,00	16 264 400,00	1 359 928,00
non ventilées hors emprunt	2 337 009,99	6 519 852,00	415 000,00	
Provision / Reprise sur provision	3 625 819,00	3 899 003,26	-	
Emprunt			-	
Opérations d'ordre	15 319 472,00			15 319 472,00
<i>Dont virement de section</i>	15 319 472,00			15 319 472,00
Reprise Résultat		20 832 253,92	118 829 259,77	
Affectation au 1068				118 829 259,77
TOTAL	31 739 789,18	31 739 789,18	135 508 659,77	135 508 659,77
TOTAL GENERAL	Dépenses	167 248 448,95	Recettes	167 248 448,95

BP+BS 2023	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 027 340 156,18	1 193 703 502,26	440 136 400,00	252 940 800,00
ventilées	983 097 794,19	106 036 139,00	387 712 400,00	128 641 772,00
non ventilées hors emprunt	40 616 542,99	1 083 308 680,00	52 424 000,00	25 000 000,00
Provision / Reprise sur provision	3 625 819,00	4 358 683,26		
Emprunt				99 299 028,00
Opérations d'ordre	327 031 433,00	139 835 833,00	148 335 833,00	335 531 433,00
<i>Dont virement de section</i>	157 241 943,00			157 241 943,00
Reprise Résultat		20 832 253,92	118 829 259,77	
Affectation au 1068				118 829 259,77
TOTAL	1 354 371 589,18	1 354 371 589,18	707 301 492,77	707 301 492,77
TOTAL GENERAL	Dépenses	2 061 673 081,95	Recettes	2 061 673 081,95

Les dépenses réelles hors résultat, arrêtées à 1,467 Md€, se répartissent à hauteur 1,027 Md€ en fonctionnement et 0,440 Md€ en investissement, soit 70 % en fonctionnement et 30 % en investissement.

Pour mémoire, en 2022 hors dépenses liées aux contentieux Corsica Ferries France (CFF) 1 et 2, cette proportion s'établissait à 71,03 % / 28,97 %.

Les recettes réelles s'élèvent à 1,446 Md€ avec 1,193 Md€ en section de fonctionnement et 0,252 Md€ en investissement, en diminution de 3,45% (-50 M€) par rapport au total BP+BS 2022 (1,496 Md€).

Cette baisse s'explique par les 30 M€ de PTIC et les 25 M€ de reprise de provision liés au contentieux Corsica Ferries France.

Le virement de section s'établit à 157,241 M€ présentant une augmentation de 31% par rapport à 2022 (PM : 108,496 M€).

1. Les recettes

1.1 Les recettes globales

Pour mémoire, au BP 2023 elles s'établissaient à 1,894 Md€ dont 1,434 Md€ de mouvements réels.

RECETTES	Réelles	Ordre	TOTAL
Investissement	152 281 844	320 211 961	472 493 805
(Dont virement de section)		141 922 471	141 922 471
Emprunt	99 299 028		99 299 028
Total investissement	251 580 872	320 211 961	571 792 833
Total fonctionnement	1 182 795 967	139 835 833	1 322 631 800
TOTAL GENERAL	1 434 376 839	460 047 794	1 894 424 633

1.2 Les recettes réelles de fonctionnement

Le budget supplémentaire 2023 réajuste les recettes réelles de fonctionnement, hors résultat, de + 10,907 M€ et porte ainsi le montant de ces recettes à 1,193 Md€, soit une hausse de 0,92%. Les recettes ventilées augmentent de 0,488 M€, alors que les recettes non ventilées augmentent de 6,520 M€.

	BP 2023	BS 2023	BP+BS 2023	Evol BP/BS%
Recettes non ventilées	1 076 788 828	6 519 852	1 083 308 680	0,61%
Recettes ventilées	105 547 459	488 680	106 036 139	0,46%
Provision / Reprise sur provision + depreciation	459 680	3 899 003	4 358 683	848,20%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 182 795 967	10 907 535	1 193 703 502	0,92%

a. Les recettes non ventilées

Chapitre fonctionnel		BP 2023	BS 2023	BP + BS	Évol. BP/BS
Imposition directes	940	24 500 000	47 865	24 547 865	0,20%
Autres impôts et taxes	941	723 605 000	6 471 987	730 076 987	0,89%
Dotations et participations	942	320 688 633	0	320 688 633	0,00%
Opérations financières	943	7 995 195	0	7 995 195	0,00%
Provisions et autres opérations mixtes	945	459 680	3 899 003	4 358 683	848,20%
Total général		1 077 248 508	10 418 855	1 087 667 363	0,97%

La fiscalité directe (chapitre 940) : + 0,048 M€ soit une augmentation de + 0,20 % par rapport au BP

Les nouvelles inscriptions concernent des réajustements sur des notifications d'attributions (CVAE, Frais de gestion TFPB, IFER, FNGIR).

La fiscalité indirecte (chapitre 941) : +6,472 M€ soit une hausse de +0,89% par rapport au BP

Si c'est sur ce chapitre que l'on enregistre le plus de variations, elles sont, toutefois, modérées. En effet, il s'agit essentiellement d'ajustements budgétaires venant compenser des hausses ou des baisses selon les taxes.

Les hypothèses de prudence retenues lors du DOB et du BP 2023 semblent se rapprocher des anticipations finales de recettes pour 2023.

- TICPE – Spécificité Corse : + 6,71 % / + 3,5 M€

Cette augmentation est principalement imputable à l'afflux touristique de la saison 2022, et plus marginalement à l'augmentation du parc automobile.

- Taxe sur les droits de consommation sur les tabacs : + 2,00 % / + 3 M€

Si le budget 2023 anticipait une baisse de cette recette par rapport à 2022 (-2,6 M€) en raison de la hausse des taxes et des prix, celle-ci n'a pas été ressentie dans les encaissements de début d'année. Comme constaté en 2022, la hausse des taxes conduit à une baisse des consommations moins rapide ce qui justifie l'ajustement proposé.

- Attribution du fonds national de péréquation DMTO : + 18,67 % / + 1,3 M€

Le volume national des DMTO ayant augmenté en 2022, le prélèvement et l'attribution augmentent d'autant. Le solde est relativement neutre (+ 179 976 €).

- Fraction de compensation de TVA pour la CVAE : + 1,90 % / +1 M€

- TICPE - LRL : - 7,36 % / -3 M€

Le budget anticipait une hausse de 5,85 % sur cette fraction de taxe nationale sur les produits pétroliers. Toutefois, les encaissements de TICPE liée au gazole sont en baisse de 3,96 % sur les neuf premiers mois.

Les provisions et autres opérations mixtes (chapitre 945) : + 3,899 M€

L'ajustement annuel du montant des dépréciations de créances génère l'inscription d'une reprise sur dépréciations de +2,164 M€.

La reprise sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant de la Collectivité de Corse s'élève à +1,735 M€.

b. Des recettes sectorielles stables (+0,46 %) par rapport au BP 2023

Les recettes sectorielles s'élevaient au BP 2023 à 105,547 M€ en section de fonctionnement. Le BS 2023 ajuste les prévisions de +0,488 M€ (+ 0,46 %) pour les établir à 106,036 M€. Elles contribuent au financement des différentes politiques publiques.

Les modifications proposées sont les suivantes :

Chapitre fonctionnel	BP 2023	BS 2023	BP +BS 2023	Evol BP/BS
Services généraux 930	5 072 000	-535 223	4 536 777	-10,55%
Gestion des fonds européens 9305	150 000		150 000	0,00%
Sécurité 931	1 037 500		1 037 500	0,00%
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 932	12 165 611		12 165 611	0,00%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 933	2 852 377	89 500	2 941 877	3,14%
Santé/action sociale 934	13 428 519	526 258	13 954 777	3,92%
APA 9343	27 800 000		27 800 000	0,00%
RSA 9344	34 380 052		34 380 052	0,00%
Aménagement des territoires et habitat 935	1 635 000	373 640	2 008 640	22,85%
Action économique 936	310 000	-100 800	209 200	-32,52%
Environnement 937	5 330 400	-95 000	5 235 400	-1,78%
Transports 938	1 386 000	230 305	1 616 305	16,62%
Total général	105 547 459	488 680	106 036 139	0,46%

L'augmentation des recettes sectorielles en section de fonctionnement porte essentiellement sur :

- **Les chapitres 934-9343-9344 – Social/APA/RSA + 0,526 M€** : les compléments d'inscription sur les recettes sociales sont liés au fonctionnement du CEGIDD (Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic), du CLAT (Centre de lutte antituberculeuse) et à l'application des conventions 2023 relatives au Fonds de solidarité au Logement (FSL).
- **Le chapitre 935 – Aménagement du territoire : + 0,373 M€** : cette inscription complémentaire porte sur un ajustement relatif au montant du produit de la vente des noms de domaine en « Corsica » et sur différentes redevances.
- **Le chapitre 938 - Transport : + 0,230 M€** : il s'agit essentiellement d'un ajustement des recettes relatives à des redevances d'occupation du domaine public.

1.3 Les recettes réelles d'investissement hors emprunt en légère hausse (+0,89%) par rapport au BP 2023

Le BS 2023 présente une légère augmentation des recettes réelles d'investissement hors emprunt de + 1,359 M€ (+0,89 %). Le montant des recettes hors emprunt est ainsi porté à 153,642 M€. Il s'agit d'un ajustement dans le secteur de l'action économique 906 (+ 1,236 M€).

	BP 2023	BS 2023	BP+BS 2023	Evol BP/BS%
Recettes non ventilées	25 000 000	-	25 000 000	0,00%
Recettes ventilées	127 281 844	1 359 928	128 641 772	1,07%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	152 281 844	1 359 928	153 641 772	0,89%

Chapitre fonctionnel	BP 2023	BS 2023	BP + BS 2023	Evol BP/BS%
Services généraux 900	2 267 893		2 267 893	0,00%
Gestion des fonds européens 9005	34 390 000		34 390 000	0,00%
Sécurité 901	851 300		851 300	0,00%
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 902	6 310 460		6 310 460	0,00%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 903	3 304 101		3 304 101	0,00%
Aménagement des territoires et habitat 905	13 075 000	60 000	13 135 000	0,46%
Action économique 906	9 328 600	1 236 828	10 565 428	11,71%
Environnement 907	5 286 200	18 000	5 304 200	0,34%
Transports 908	52 468 290	45 100	52 513 390	0,09%
Total général	127 281 844	1 359 928	128 641 772	1,06%

2. Les dépenses du budget 2023

Le montant des dépenses votées au budget primitif s'établit à 1,894 Md€ réparti à hauteur de 1,434 Md€ en mouvements réels et 460,05 M€ en mouvements d'ordre.

Le montant des dépenses proposées au Budget Supplémentaire s'élève à 167,248 M€ et se décompose ainsi :

- 33,100 M€ au titre des mouvements réels et mixtes ;
- 15,319 M€ au titre des mouvements d'ordre ;
- 118,829 M€ au titre du solde d'exécution de la section d'investissement reporté en D001.

Les dépenses réelles et mixtes du BS, sont réparties à hauteur de 16,420 M€ en section de fonctionnement, soit +1,62 % par rapport au BP 2023 où elles s'élevaient à 1,011 Md€.

En investissement, le montant des inscriptions s'élève à 16,679 M€ soit +3,94 % par rapport au BP 2023 (PM : 423,457 M€).

Les dépenses d'ordre sont réévaluées à hauteur de 15,319 M€ au titre du virement de section. Elles s'établissent à 475,367 M€ pour l'exercice 2023.

L'autofinancement dégagé est réévalué de 15,319 M€.

2.1 Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au BS 2023 s'élèvent à 16,420 M€, réparties à hauteur de 10,457 M€ au titre des opérations ventilées et de 5,963 M€ au titre des opérations non ventilées.

a. Les dépenses par chapitre fonctionnel

Les dépenses ventilées :

Les dépenses ventilées, en augmentation de **+10,457 M€ (+1,08 %)** par rapport au BP 2023, se déclinent par chapitre fonctionnel comme suit :

Chapitre fonctionnel	BP 2023	BS 2023	BP+BS 2023	EVOL BP/BS %
Services généraux - 930	238 254 944,00	4 348 000,00	242 602 944,00	1,82%
Gestion des fonds européens - 930-5	230 000,00	-	230 000,00	0,00%
Sécurité - 931	55 819 340,00	70 000,00	55 889 340,00	0,13%
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage - 932	82 965 487,00	1 370 000,00	84 335 487,00	1,65%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs - 933	27 208 000,00	- 60 000,00	27 148 000,00	-0,22%
Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI) - 934	99 970 016,00	5 186 615,82	105 156 631,82	5,19%
APA - 934-3	77 029 431,00	- 2 047 190,00	74 982 241,00	-2,66%
RSA – Régularisations de RMI - 934-4	44 612 164,00	1 612 500,00	46 224 664,00	3,61%
Aménagement des territoires et habitat - 935	10 489 570,00	20 000,00	10 509 570,00	0,19%
Action Economique - 936	40 262 850,00	86 862,37	40 349 712,37	0,22%
Environnement - 937	39 636 203,00	- 829 300,00	38 806 903,00	-2,09%
Transports - 938	255 399 159,00	700 000,00	256 099 159,00	0,27%
Total général	971 877 164,00	10 457 488,19	982 334 652,19	1,08%

Les inscriptions principales :

La déclinaison par chapitre fonctionnel fait apparaître un montant de crédits supplémentaires s'élevant à **+10,457 M€**.

○ **Le chapitre 930 Services généraux : +4,348 M€**

Programmes	BS 2023
6111 Assemblée de Corse	113 000,00
6131 Contrôle de gestion	- 10 000,00
6135 Relations avec les organismes extérieurs	- 10 000,00
6151 Administration générale	350 000,00
6155 Commande publique	50 000,00
6161 Salaires	3 560 000,00
6165 Action sociale - TR - Déplacements	295 000,00
Total BS 2023 Chapitre 930	4 348 000,00

Au-delà des redéploiements au sein de ce chapitre budgétaire, les crédits supplémentaires concernent essentiellement :

- Le programme 6151 (+ 0,350 M€) : avec une mise à niveau et une augmentation des primes assurances, ainsi qu'une élévation générale des coûts des produits liés aux moyens généraux (dépenses de consommables) ;
- Le programme 6161 (+ 3,560 M€) dédié à la rémunération des agents de la Collectivité ; les événements suivants ont conduit à cette inscription supplémentaire :
 - deux revalorisations salariales d'envergure et qui ne pouvaient être budgétisées au moment de la préparation du budget : l'application du SEGUR (rétroactivité incluse), la revalorisation du point d'indice à compter de juillet 2023 et toujours dans le cadre des mesures gouvernementales, une revalorisation des salaires des catégories B et C ;
 - une réduction du recours aux agents contractuels, principalement au sein des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement avait été escomptée et n'a pu être atteint au cours de cette année ;
 - une provision sous-estimée concernant le paiement du « compte épargne temps » ;
 - une légère hausse des contrats saisonniers constant en 2023 ;
 - une notification de la régularisation des cotisations URSSAF courant 2023 ;
 - conformément aux engagements pris en 2022 lors des comités consultatifs relatifs aux opérations d'avancement et de promotion, une commission dédiée aux agents de catégorie « B » s'est réunie en 2023. Ces opérations d'avancement ont généré un coût sur l'exercice budgétaire en cours ;
 - l'application du règlement relatif à la « nouvelle bonification indiciaire » a également induit un coût supplémentaire ;
 - un solde prévisionnel flux entrants-sortants sur l'année 2023 ;
 - la revoyure des conditions d'attribution de la prime « dite informatique ».
- Le programme 6165 correspond à la prise en charge des frais de déplacement et à la politique d'action sociale (titre repas, mutuelle, ANCV, cadhoc, arbre de Noël...). 0,122 M€ devra être affecté au remboursement des frais de déplacement et l'enveloppe allouée au titre repas abondée de 0,234 M€. Ces besoins sont diminués par une redistribution des CPF sur ce même programme à hauteur de 0,035 M€.

○ **Le chapitre 932 Enseignement, formation professionnelle et apprentissage : +1,370 M€**

Programmes		BS 2023
6161	Salaires	1 350 000,00
6162	Médecine préventive sécurité au travail	- 2 000,00
6165	Action sociale - TR - Déplacements	22 000,00
Total BS 2023 Chapitre 932		1 370 000,00

Il convient de se reporter aux explications du chapitre précédent (6161-6165).

○ **Les chapitres 934-9343-9344 – Santé et action sociale/APA/RSA : +4,752 M€**

Programmes		BS 2023
5120	Fonds de Solidarité Logement	- 484 000,00
5121	Insertion - précarité	- 95 000,00
5134	Prestations aux personnes âgées (Hors APA)	- 958 823,00
5141	Personnes handicapées	5 389 576,82
5151	Prestations de l'aide sociale à l'enfance	1 277 862,00
5217	Petrapola	45 000,00
5218	Paie Crèche Laetitia	5 000,00
6165	Action sociale - TR - Déplacements	7 000,00
Total BS 2023 Chapitre 934		5 186 615,82
5123	RSA	957 500,00
5131	APA	- 2 152 190,00
6161	Salaires	745 000,00
6165	Action sociale - TR - Déplacements	15 000,00
Total BS 2023 Chapitre 934-3 et 934-4		- 434 690

Les besoins de crédits liés au chapitre 934 (+5,187 M€) résultent de plusieurs facteurs :

- Avec +5,389 M€ de crédits supplémentaires, le programme « personnes handicapées » subit l'évolution toujours croissante des plans d'aide de Prestation de Compensation du Handicap et du financement des établissements médico-sociaux : une évolution « classique » qui suit les rythmes annuels au regard du fort phénomène de vieillissement en Corse. L'augmentation du nombre de bénéficiaires de ces prestations est en effet passé de 1212 en janvier 2023 à 1346 au mois d'août 2023.

Concernant l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne, le nombre de bénéficiaires passé de 647 au mois de janvier 2023 à 612 au mois d'août 2023 (seulement 35 bénéficiaires en moins en 8 mois.) engendre un montant à la hausse sur les prévisions.

La mise en œuvre de mesures législatives, notamment sur le secteur de l'aide à domicile induit également une augmentation conséquente des dépenses, à savoir :

- l'avenant 43 de la convention collective de la BAD (branche de l'aide à domicile) : il s'agit du financement par la CdC des revalorisations salariales pour les salariés du secteur de l'aide à domicile. Cette mesure représente une dépense de 7,300 M€ au titre de 2023, avec une compensation en recettes de la part de la CNSA à hauteur de 50%. Ces financements sont à destination des 2500 salariés du secteur de l'aide à domicile, ce qui équivaut à une augmentation salariale moyenne par salarié de l'ordre de 245 € par mois.
- le tarif national socle (tarif minimum) pour les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD); fixation par la CNSA d'un tarif socle à hauteur de 23 € par heure pour les SAAD.
- Les crédits supplémentaires sollicités dans le cadre du programme 5123 (+0,957 M€) permettront d'assurer les dépenses prévues sur l'allocation RSA socle et majoré, les aides alimentaires RSA, et la convention d'orientation et de moyens conclue avec les services de l'Etat pour les contrats aidés destinés aux bénéficiaires du RSA.
- La demande de budget complémentaire du programme 5151 (+1,278 M€) correspondant principalement à la prise en charge des frais d'hébergement des mineurs ou jeunes majeurs admis à l'aide sociale à l'enfance a été considérablement impacté par l'augmentation du

nombre de placements (hausse significative des mineurs non accompagnés orientés par la cellule Protection Judiciaire de la Jeunesse).

Un accroissement des frais de placement est également constaté, notamment s'agissant des établissements (revalorisation salariale du Ségur) et des tiers accueillant (augmentation de l'indemnité d'entretien, indexée au minimum garanti).

- Au regard des projections d'atterrissage et afin de sécuriser la clôture budgétaire du programme « Crèche », une inscription de 0,005 M€ de CPF supplémentaires est envisagée.

○ **Le chapitre 936 Action Economique : + 0,087 M€**

Programmes		BS 2023	
2133	Mesures économiques – Plan COVID-19	-	43 830,00
2140	ATC		300 000,00
3214	Laboratoire d'analyse	-	169 307,63
Total BS 2023 Chapitre 936			86 862,37

Les crédits sollicités par l'ATC conduiront à la mise en œuvre opérationnelle des contrats de territoires, ainsi qu'au renforcement des actions de promotion portant sur le dernier trimestre 2023 dont l'objectif principal est de favoriser l'allongement de la saison.

A noter également la subvention d'équilibre des deux laboratoires d'analyse qui fait cette année l'objet d'un réajustement à la baisse.

○ **Le chapitre 938 Transports : + 0,700 M€**

Programmes		BS 2023	
1162	Transports scolaires		700 000,00
Total BS 2023 Chapitre 938			700 000,00

La demande complémentaire de + 0,700 M€ est destinée à prendre en compte la création de nouvelles lignes de transports scolaires en 2023, ainsi que les surcoûts liés au renouvellement des marchés de transports scolaires du Pumonti.

Les dépenses non ventilées :

Les dépenses non ventilées se déclinent par chapitre fonctionnel comme suit :

Chapitre fonctionnel	BP 2023	BS 2023	BP+BS 2023	EVOL BP/BS %
Autres impôts et taxes 941	9 800 000,00	1 090 724,00	10 890 724,00	11,13%
Dotations et participations 942	3 500 000,00	-	3 500 000,00	0,00%
Opérations financières 943	24 979 533,00	1 228 669,00	26 208 202,00	4,92%
Frais de fonctionnement groupes d'élus 944	763 142,00	17 616,99	780 758,99	2,31%
Provisions et autres opérations mixtes 945	-	3 625 819,00	3 625 819,00	-
Total général	39 042 675,00	5 962 828,99	45 005 503,99	15,27%

Les modifications proposées dans le cadre du budget supplémentaire portent sur les chapitres suivants :

Autres impôts et taxes – chapitre 941

L'augmentation de 1,091 M€ s'explique par l'ajustement de la prévision à la notification relative au prélèvement du Fonds National de Péréquation des DMTO.

Opérations financières – chapitre 943

Cette inscription de 1 228 669 M€ résulte de l'inscription :

- des demandes d'admissions en non-valeur transmises par le comptable public de la Collectivité de Corse. L'admission en non-valeur a pour objet de constater l'irrecouvrabilité d'une créance. Il s'agit d'un apurement comptable qui n'éteint pas la dette du redevable (+ 0,321 M€),
- de créances éteintes (+0,033 M€),
- des intérêts réglés à l'échéance (+ 0,875 M€) : ce complément résulte de la prise en compte de l'impact de la variation des taux en 2023 et de la prise en compte du remboursement de l'annuité trimestrielle d'un emprunt contracté en 2023.

Frais de fonctionnement groupes d'élus – chapitre 944

Conformément à la réglementation en vigueur et sur la base des chiffres constatés au CA 2022, il convient d'ajuster les crédits dédiés au frais de fonctionnement des groupes politiques à hauteur de +17 616,99 €.

Provisions et autres opérations mixtes – chapitre 945

L'évaluation du risque lié aux contentieux conduit à une inscription supplémentaire de provisions pour l'année 2023 d'un montant de +0,604 M€.

Le montant de +3,021 M€ a été budgétisé en dépréciations de créances sur proposition du Payeur de Corse.

Les dépréciations de créances ont pour objet de retracer comptablement le risque de non-recouvrement des créances concernées.

Elles impactent le résultat et font l'objet de reprises quand le risque se réalise (irrecouvrabilité avérée) ou disparaît (recouvrement).

c. Les dépenses par nature

Le tableau ci-après présente l'évolution des inscriptions des dépenses réelles de fonctionnement du BS par chapitre nature. Elles portent sur une augmentation moyenne de 1,62 % soit 16,420 M€ portant ainsi les inscriptions BP+BS à 1,027 Md€ (PM : BP+BS 2022 : 1,104 Md€).

Chapitre	Libellé	BP 2023	BS 2023	BP+BS 2023	EVOL BP/BS %
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	98 860 545,00	938 185,00	99 798 730,00	0,95%
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	232 352 303,00	4 145 000,00	236 497 303,00	1,78%
014	Atténuations de produits	14 100 000,00	1 090 724,00	15 190 724,00	7,74%
016	APA	77 079 431,00	- 2 047 190,00	75 032 241,00	-2,66%
017	RSA	44 612 164,00	1 612 500,00	46 224 664,00	3,61%
65	Autres charges de gestion courante* (hors 016 et 017)	518 332 721,00	6 162 662,19	524 495 383,19	1,19%
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	763 142,00	17 616,99	780 758,99	2,31%
66	Charges financières (hors 016 et 017)	24 779 533,00	875 000,00	25 654 533,00	3,53%
67	Charges spécifiques	40 000,00	-	40 000,00	0,00%
68	Dotations aux provisions et dépréciations (hors 016 et 017)	-	3 625 819,00	3 625 819,00	#DIV/0!
	Total	1 010 919 839,00	16 420 317,18	1 027 340 156,18	1,62%

○ **Le chapitre nature 011 - Les charges à caractère général : + 0,938 M€**

Elles s'élèvent à 98,861 M€ au BP 2023 et connaissent un réajustement au BS de + 0,938 M€, (+0,95 %).

Chapitre nature 011		BP 2023	BS 2023	BP+BS 2023
930	Services généraux	37 826 400,00	578 000,00	38 404 400,00
931	Sécurité	3 250 000,00	-	3 250 000,00
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	7 715 105,00	2 000,00	7 717 105,00
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3 541 500,00	- 60 000,00	3 481 500,00
934	Santé et action sociale	3 684 060,00	- 150 685,00	3 533 375,00
935	Aménagement des territoires	945 000,00	20 000,00	965 000,00
936	Action économique	830 000,00	- 43 830,00	786 170,00
937	Environnement	2 188 480,00	- 107 300,00	2 081 180,00
938	Transports	38 680 000,00	700 000,00	39 380 000,00
943	Opérations ventilées	200 000,00	-	200 000,00
Total		98 860 545,00	938 185,00	99 798 730,00

○ **Le chapitre nature 012 - Les charges de personnel et frais assimilés : + 4,145 M€**

Elles s'élèvent à 232,352 M€ au BP 2023 et connaissent un réajustement au BS de + 4,145 M€ (+1,78 %) par rapport au BP 2023.

Chapitre nature 012		BP 2023	BS 2023	BP+BS 2023
930	Services généraux	194 336 839,00	3 770 000,00	198 106 839,00
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	25 304 487,00	1 368 000,00	26 672 487,00
934	Santé et action sociale	6 023 754,00	5 000,00	6 028 754,00
937	Environnement	6 687 223,00	- 998 000,00	5 689 223,00
Total		232 352 303,00	4 145 000,00	236 497 303,00

À la suite de revalorisations salariales d'envergure, aux recours à des agents contractuels, principalement au sein des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement, à la régularisation d'une provision de compte épargne temps, aux opérations d'avancement des agents de catégorie B et à l'application du règlement relatif la nouvelle bonification indiciaires, des crédits supplémentaires ont été nécessaires sur ce chapitre.

Un redéploiement de CPF a pu être opéré de près d'1 M€ depuis le chapitre fonctionnel 937. En effet, ce chapitre avait l'objet d'une budgétisation afin de faire face à de nombreux recrutements qui n'ont pu être opérés dans les délais escomptés.

Dans un souci de clarté, il convient de préciser que le 012 correspond à l'ensemble des charges de personnel hors celles afférentes à l'APA et au RSA. En effet, ces dernières sont comptabilisées sur les chapitres globalisés 016 (APA) et 017 (RSA).

Programme 6161		BP 2023	BS 2023	BP+BS 2023
	016 - APA	6 242 566,00	90 000,00	6 332 566,00
	017 - RSA	4 180 731,00	655 000,00	4 835 731,00
Total général		10 423 297,00	745 000,00	11 168 297,00

○ **Le chapitre nature 016 – APA : une diminution de - 2,047 M€**

Il s'agit d'un redéploiement vers le programme 5141 (934).

○ **Le chapitre nature 017 - RSA : une augmentation de + 1,613 M€**

Les crédits ayant été prévus au BP 2023 sur le programme 5123 seront insuffisants pour assurer les

dépenses prévues sur l'allocation RSA socle et majoré, les aides alimentaires RSA, et la convention d'orientation et de moyens conclue avec les services de l'Etat pour les contrats aidés destinés aux bénéficiaires du RSA.

○ **Le chapitre nature 65 Autres charges de gestion courante : + 6,163 M€**

Les autres charges de gestion courante constituent le premier poste de dépenses réelles de fonctionnement avec un volume global porté à 518,333 M€ au BP 2023.

L'augmentation opérée par le BS s'établit à 6,163 M€ soit une augmentation de 1,19 %. L'analyse croisée nature / fonction, consignée dans le tableau ci-dessous, permet de disposer de la volumétrie des inscriptions complémentaires portées au Budget supplémentaire.

Chapitre nature 65		BP 2023	BS 2023	BP+BS 2023
930	Services généraux	6 091 705,00		6 091 705,00
930-5	Fonds Européens	230 000,00		230 000,00
931	Sécurité	52 569 340,00	70 000,00	52 639 340,00
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	49 945 895,00		49 945 895,00
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	23 666 500,00		23 666 500,00
934	Santé et action sociale	90 172 202,00	5 332 300,82	95 504 502,82
935	Aménagement des territoires	8 744 570,00		8 744 570,00
936	Action économique	39 432 850,00	130 692,37	39 563 542,37
937	Environnement	30 760 500,00	276 000,00	31 036 500,00
938	Transports	216 719 159,00		216 719 159,00
943	Opérations ventilées	-	353 669,00	353 669,00
Total		518 332 721,00	6 162 662,19	524 495 383,19

On peut constater que les demandes du BS concernent notamment les secteurs :

- De la santé et l'action sociale : +5,332 M€ (hors APA et RSA) avec une majorité de crédits pour le programme 5141 relatif aux personnes en situation de handicap ;
- De l'environnement : +0,276 M€ au profit de l'OEC.

○ **Les chapitres nature 68 : Dotation aux provisions & dépréciations : + 3,626 M€**

Les dépenses relatives à ce chapitre sont réajustées à hauteur de 3,626 M€ et réparties de la manière suivante :

Chapitre nature 68		BP 2023	BS 2023	BP+BS 2023
Dot, prov, pour risques fonctionnement courant 6815		-	604 540,00	604 540,00
Dot, prov, dépréciations actifs circulants 6817		-	3 021 279,00	3 021 279,00
Total		-	3 625 819,00	3 625 819,00

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Le montant des dépenses réelles d'investissement est porté à **440,136 M€** dont **387,712 M€** en dépenses ventilées.

a. Les dépenses par chapitre fonctionnel

Les dépenses réelles ventilées d'investissement augmentent de **+16,264 M€ (+4,38 %)** par rapport au BP 2023.

Chapitre fonctionnel	BP 2023	BS 2023	BP+BS 2023	EVOL BP/BS %
Services généraux - 900	16 844 000,00	- 1 110 500,00	15 733 500,00	-6,59%
Gestion des fonds européens - 900-5	31 050 000,00	-	31 050 000,00	0,00%
Sécurité - 901	13 689 000,00	- 260 000,00	13 429 000,00	-1,90%
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage - 902	23 057 000,00	- 32 000,00	23 025 000,00	-0,14%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs - 903	19 865 000,00	- 900 000,00	18 965 000,00	-4,53%
Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI) - 904	2 130 000,00	147 000,00	2 277 000,00	6,90%
Aménagement des territoires et habitat - 905	67 216 915,00	6 640 000,00	73 856 915,00	9,88%
Action Economique - 906	51 155 000,00	- 620 100,00	50 534 900,00	-1,21%
Environnement - 907	34 415 085,00	500 000,00	34 915 085,00	1,45%
Transports - 908	112 026 000,00	11 900 000,00	123 926 000,00	10,62%
Total général	371 448 000,00	16 264 400,00	387 712 400,00	4,38%

Les inscriptions principales par grands secteurs :

- **Le chapitre 900 Services Généraux : - 1,110 M€**

Programmes		BS 2023
1213	CSIRT Cyber Corsica	27 500,00
6142	Informatique	- 250 000,00
6154	Moyens techniques et logistique	32 000,00
6162	Médecine préventive sécurité au travail	- 120 000,00
6171	Bâtiments administratifs	- 800 000,00
Total BS 2023 Chapitre 900		- 1 110 500,00

Les ajustements budgétaires opérés au sein du chapitre « Services généraux » donnent lieu à une restitution de crédits d'un montant total de -1,110 M€.

- **Le chapitre 901 Sécurité : -0,260 M€**

Programmes		BS 2023
3171	Prévention des incendies	- 260 000,00
Total BS 2023 Chapitre 901		- 260 000,00

Des crédits sont restitués au chapitre 901 au travers du programme « Prévention des incendies ».

- **Le chapitre 902 Enseignement, formation professionnelle et apprentissage : -0,032 M€**

Programmes		BS 2023
4124	EPLÉ - Aménagement numérique	- 32 000,00
Total BS 2023 Chapitre 902		- 32 000,00

Le chapitre 902 laisse apparaître une restitution de crédits de 0,032 M€.

- **Le chapitre 903 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs : -0,900 M€**

Programmes		BS 2023
4412	Bâtiments patrimoniaux et culturels	- 1 000 000,00
4431	Centre culturel Santa Lucia di Tallà	100 000,00
Total BS 2023 Chapitre 903		- 900 000,00

La demande de crédits complémentaires liée au programme 4431 (+0,100 M€) est destinée à solder financièrement l'opération de construction du centre culturel de Santa Lucia di Tallà.

○ **Le chapitre 904 Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI) : + 0,147M€**

Programme		BS 2023
5211	Action sanitaire et sociale	- 153 000,00
5219	Bâtiments santé	300 000,00
Total BS 2023 Chapitre 904		147 000,00

La demande complémentaire au titre du programme 5219 concerne le règlement de prestations de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'établissement thermal de Petrapola.

○ **Le chapitre 905 Aménagement des territoires et habitat : +6,640 M€**

Programmes		BS 2023
1212	Réseau très haut débit - Services et usages numériques	- 100 000,00
3110	Agence de l'urbanisme	- 120 000,00
3134	Syndicat départemental des énergies	2 800 000,00
3142	Dotations aux communes rurales DQ-DE	4 060 000,00
Total BS 2023 Chapitre 905		6 640 000,00

L'inscription de crédits supplémentaires d'un montant total de +6,640 M€ sont nécessaires au chapitre 905 pour :

- respecter les engagements pris sur le programme de dotations aux communes rurales DQ-DE (versements aux communes et EPCI), compte tenu du taux actuel de dépenses réalisées atteignant les 100%,
- permettre le règlement du 1^{er} acompte de la subvention d'équipement octroyée au Syndicat départemental des énergies.

Il est à noter qu'en parallèle de ces crédits supplémentaires prévus au BS, le programme de la dotation aux communes (3142) a fait l'objet d'un virement de crédit de 4 M€ d'un autre programme et voit ainsi sa ligne bénéficier de +8,060 M€ d'inscription complémentaire par rapport au BP 2023.

○ **Le Chapitre 906 Action économique : - 0,620 M€**

Programmes		BS 2023
2110	ODARC - Structure	150 000,00
2130	ADEC	3 000 000,00
2132	ADEC - Outils financiers	- 3 000 000,00
2133	Mesures économiques – Plan COVID-19	- 770 100,00
Total BS 2023 Chapitre 906		- 620 100,00

Des ajustements de crédits entre les différents programmes de développement agricole, économique

et touristique ont pour effet de diminuer le montant global d'inscription budgétaire de ce chapitre à hauteur de - 0,620 M€.

La nouvelle demande de +3 M€ concerne le lancement de plusieurs appels à projets sectoriels qui vont permettre à l'ADEC d'intensifier son accompagnement financier au développement économique.

Les besoins de crédits supplémentaires exprimés par l'ODARC (+0,150 M€) sont destinés à financer la mise aux normes électriques du siège de Bastia et de la station expérimentale d'Altiani, la réfection des canalisations du siège social, ainsi que l'achat d'une parcelle à Altiani.

○ **Le chapitre 907 Environnement : + 0,500 M€**

Programmes		BS 2022
3210	Office de l'environnement de la Corse - PNRC	500 000,00
Total BS 2023 Chapitre 907		500 000,00

La demande exprimée par l'Office de l'Environnement de la Corse permettra de financer les actions déjà engagées, notamment en matière de prévention et de gestion des déchets ou encore concernant le petit patrimoine bâti.

○ **Le chapitre 908 Transports : +11,900 M€**

Programmes		BS 2023
1121	Voirie ex-départementale	8 500 000,00
1132	Voirie territoriale - Travaux	3 100 000,00
1141	Infrastructures portuaires - Maîtrise d'ouvrage	100 000,00
1143	Ports - Subventions	200 000,00
Total BS 2023 Chapitre 908		11 900 000,00

La demande de budget complémentaire au titre des programmes « voiries » (+11,600 M€) a pour finalité :

- de se rapprocher des dépenses réalisées de 2022 (soit 85 M€ au titre des programmes 1121 et 1132) qui constituent le volume minimal permettant d'assurer les missions des services conformément aux orientations stratégiques définies par l'Exécutif (amélioration et modernisation du réseau, désenclavement du rural etc...),
- de garantir un niveau de dépense élevé pour les opérations d'entretien et de maintenance du réseau (hors opérations cofinancées). Ces dépenses étant fléchées à la recette consentie par l'Etat au titre du volet PTIC d'un montant de 50 M€ destinée à compenser une partie de la somme versée à la Corsica Ferries suite à la condamnation de la CdC en 2021.

La demande exprimée au titre du programme 1141 (+0,100 M€) est consacrée au règlement de premières situations relatives à l'opération de réhabilitation de l'appontement Saint Joseph.

Enfin, les crédits sollicités dans le cadre du programme 1143 permettront le versement de la participation financière à allouer à la CCI dans le cadre de la DSP du port Tino Rossi.

b. Les dépenses par nature

Structure des dépenses d'investissement :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des inscriptions des dépenses réelles d'investissement du BS par chapitre nature. Elles traduisent une augmentation moyenne de près de 4 % soit 16,679 M€ portant ainsi les inscriptions BP+BS à 440 M€ (PM : BP+BS 2022 : 410 M€).

Chapitre nature	BP 2023	BS 2023	BP+BS 2023	EVOL BP/BS %
13 - Subventions d'investissement	55 000,00	-	55 000,00	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	52 309 000,00	415 000,00	52 724 000,00	0,79%
20 - Immobilisations incorporelles	13 778 656,00	550 000,00	14 328 656,00	3,99%
204 - Subventions d'équipement versées	165 264 308,00	9 806 900,00	175 071 208,00	5,93%
21 - Immobilisations corporelles	93 731 651,00	5 907 500,00	99 639 151,00	6,30%
23 - Immobilisations en cours	72 378 385,00	3 140 000,00	75 518 385,00	4,34%
26 - Participations et créances rattachées à des participations	13 200 000,00	- 3 000 000,00	10 200 000,00	-22,73%
27 - Autres immobilisations financières	12 674 000,00	- 140 000,00	12 534 000,00	-1,10%
Total général	423 391 000,00	16 679 400,00	440 070 400,00	3,94%

○ Le chapitre nature 204 Subventions d'équipements versées : + 9,807 M€

Chapitre nature 204	BP 2023	BS 2023	BP+BS 2023
Gestion des fonds européens 900-5	18 600 000,00		18 600 000,00
Sécurité 901	9 000 000,00		9 000 000,00
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 902	12 353 089,00		12 353 089,00
Culture ,vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 903	10 885 900,00		10 885 900,00
Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI) 904	1 910 000,00	- 153 000,00	1 757 000,00
Aménagement des territoires et habitat 905	45 042 219,00	6 740 000,00	51 782 219,00
Action économique 906	39 155 000,00	2 519 900,00	41 674 900,00
Environnement 907	23 184 100,00	500 000,00	23 684 100,00
Transports 908	5 134 000,00	200 000,00	5 334 000,00
Total général	165 264 308,00	9 806 900,00	175 071 208,00

On peut constater que les demandes du BS concernent notamment les secteurs tels que l'aménagement des territoires (+ 6,740 M€) et l'action économique (+ 2,520 M€).

○ Les Chapitres 20-21-23 concernant les dépenses sous maîtrise d'ouvrage CdC : + 9,6 M€

Les dépenses sous maîtrise d'ouvrage CdC représentent 43 % des dépenses réelles d'investissement du BP 2023. Les demandes complémentaires pour le BS représentent un total de 9,598 M€, soit 58 % des inscriptions complémentaires du BS.

Chapitre Nature		BP 2023	BS 2023	BP+BS 2023	EVOL BP/BS EN %
20 - Immobilisations incorporelles	900	3 559 000,00	-250 000,00	3 309 000,00	-7,56%
	901	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
	902	571 260,00		571 260,00	0,00%
	903	1 220 000,00		1 220 000,00	0,00%
	904	100 000,00	300 000,00	400 000,00	75,00%
	905	1 805 396,00	-100 000,00	1 705 396,00	-5,86%
	906	200 000,00		200 000,00	0,00%
	907	581 000,00		581 000,00	0,00%
	908	5 742 000,00	600 000,00	6 342 000,00	9,46%
Total 20		13 778 656,00	550 000,00	14 328 656,00	3,84%
21 - Immobilisations corporelles	900	11 104 000,00	-60 500,00	11 043 500,00	-0,55%
	901	3 798 000,00		3 798 000,00	0,00%
	902	8 912 651,00	-32 000,00	8 880 651,00	-0,36%
	903	3 038 900,00		3 038 900,00	0,00%
	904	120 000,00			
	905	17 049 300,00		17 049 300,00	0,00%
	906	1 500 000,00		1 500 000,00	0,00%
	907	1 057 200,00		1 057 200,00	0,00%
	908	47 151 600,00	6 000 000,00	53 151 600,00	11,29%
Total 21		93 731 651,00	5 907 500,00	99 519 151,00	5,82%
23 - Immobilisations en cours	900	2 022 000,00	-800 000,00	1 222 000,00	-65,47%
	901	891 000,00	-260 000,00	631 000,00	-41,20%
	902	1 200 000,00		1 200 000,00	0,00%
	903	4 654 200,00	-900 000,00	3 754 200,00	-23,97%
	904	0,00		0,00	#DIV/0!
	905	20 000,00		20 000,00	0,00%
	907	9 592 785,00		9 592 785,00	0,00%
	908	53 998 400,00	5 100 000,00	59 098 400,00	8,63%
Total 23		72 378 385,00	3 140 000,00	75 518 385,00	4,16%
Total général		179 888 692,00	9 597 500,00	189 366 192,00	5,00%

Les principales augmentations sur ces chapitres concernent le secteur des transports avec 11,700 M€ destinés essentiellement au domaine de la voirie.

- **Le chapitre nature 26 Participations et créances rattachées à des participations : - 3 M€**

Il s'agit d'un redéploiement pour une tranche d'un fonds d'ingénierie financière reporté à 2024.

D. Les autorisations de Programme et d'Engagement

Pour rappel, les autorisations sont ventilées par programme. Chaque autorisation est caractérisée par les éléments suivants : l'année de son vote, un chapitre fonctionnel, le programme auquel elle est liée, le montant prévu sur cette autorisation.

Une fois votée, l'autorisation fait l'objet d'une ou plusieurs affectations et engagements pluriannuels. Comme indiqué dans le règlement budgétaire et financier, la part des AP / AE votées mais non affectées au 31 décembre de l'année de leur vote est annulée de manière automatique. Une « décision modificative de gel » est générée dont les montants sont communiqués à l'Assemblée au moment du Compte Administratif.

Les règles de caducité des engagements comptables résultent des actes d'engagement. A ce titre, le toilettage initié en 2023 s'intensifie. C'est un acte essentiel pour les autorisations devenues sans objet, il est primordial pour la bonne gestion pluriannuelle des crédits. Cette actualisation de la comptabilité d'engagement permet de renforcer le lien entre les autorisations et les crédits de paiement votés au budget.

La sécurisation des stocks d'autorisations est un sujet majeur pour la Collectivité de Corse.

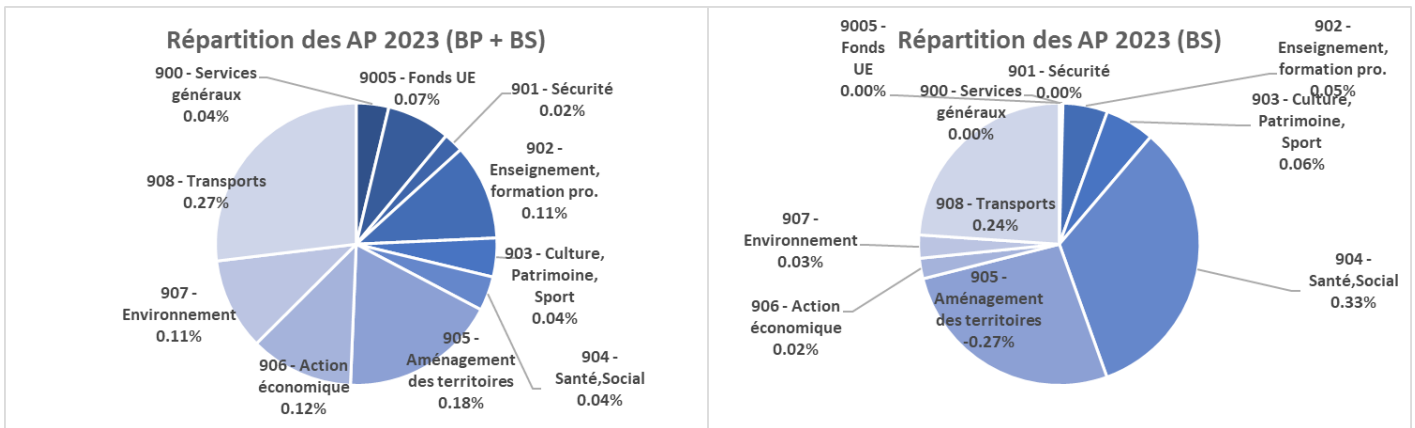
1. Les nouvelles autorisations de programme

Au budget primitif 2023, le montant voté pour les autorisations de programme était de 382,337 M€.

Au BS 2023, il est proposé à l'assemblée délibérante d'inscrire un montant de +14,686 M€, comme précisé dans le tableau ci-dessous :

Chapitres fonctionnel	BP 2023	Propositions BS 2023	BP + BS 2023	Evol BP/BS %
900 - Services généraux	14 795 500,00	30 000,00	14 825 500,00	0,20%
9005 - Fonds UE	29 000 000,00	0,00	29 000 000,00	0,00%
901 - Sécurité	8 905 000,00	100 000,00	9 005 000,00	1,12%
902 - Enseignement, formation pro.	42 026 000,00	1 610 000,00	43 636 000,00	3,83%
903 - Culture, Patrimoine, Sport	15 852 000,00	1 780 000,00	17 632 000,00	11,23%
904 - Santé, Social	5 250 000,00	10 420 000,00	15 670 000,00	198,48%
905 - Aménagement des territoires	79 688 596,00	-8 317 255,00	71 371 341,00	-10,44%
906 - Action économique	46 556 828,00	732 780,00	47 289 608,00	1,57%
907 - Environnement	40 939 000,00	830 000,00	41 769 000,00	2,03%
908 - Transports	99 324 000,00	7 500 000,00	106 824 000,00	7,55%
TOTAL	382 336 924,00	14 685 525,00	397 022 449,00	3,84%

Le détail des inscriptions par programme est consigné dans la délibération de programmes jointe au document budgétaire, ainsi que dans la maquette du BS 2023 en M57.



Les principales inscriptions concernent :

- La Politique « Santé, Social » avec 10,420 M€, dont 8 M€ dans le plan de soutien à l’investissement des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) relevant du champ de l’autonomie et de la compétence de la Collectivité de Corse et 3 M€ sur les bâtiments de santé.

Pour les ESMS, cela concerne les travaux prévus pour l’EHPAD EUGENIE.

Sur les bâtiments, cela est destiné à engager les deux avenants au marché de maîtrise d’œuvre conclus courant 2023 ainsi que les marchés de travaux à venir relatifs à l’opération de réhabilitation de l’établissement thermal de Petrapola.

- La Politique « Transports » avec 7,5 M€ dont 4,6 M€ sur les routes, et 2,5 M€ sur les ports/aéroports.

Pour les routes, cela doit permettre l’engagement de bons de commandes et de marchés subséquents dédiés à l’entretien du réseau (renforcement de chaussées, aménagement d’accotements, travaux en accès difficiles, dispositifs de retenue, travaux de signalisation, petites opérations de sécurité, travaux d’urgence et de sécurité, études et travaux sur ouvrages d’art, travaux en zone amiante, études générales)

Pour les ports, cela concerne la réhabilitation de l’apponement St Joseph à Aiacciu (2 M€).

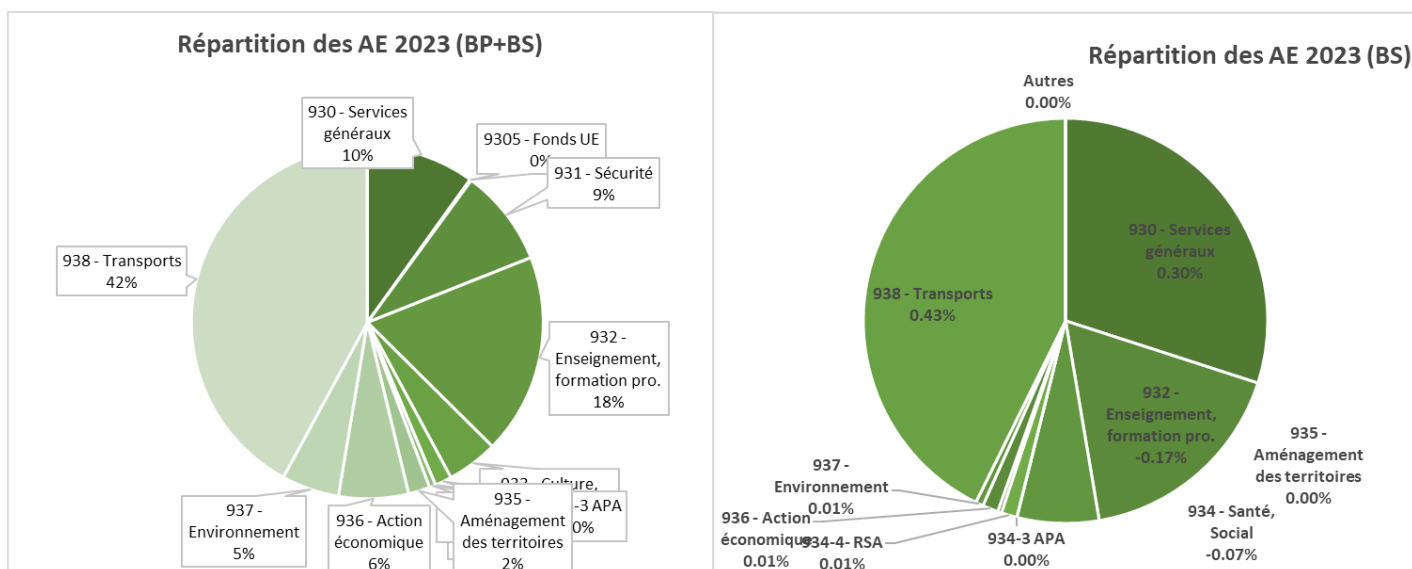
Il faut également noter la baisse de - 8,317 M€ sur la politique de l’aménagement du territoire au regard des travaux en cours sur les aménagements stratégiques de la Cdc concernant le schéma montagne, le schéma urbain et les contrats avec les territoires.

3. Les nouvelles autorisations d'engagement

Au budget primitif 2023, le montant voté par l'assemblée délibérante était de 620,889 M€. Il est donc proposé pour le budget supplémentaire une nouvelle inscription d'autorisations d'un montant de 13,531 M€, comme précisé dans le tableau ci-dessous :

Chapitres fonctionnel	BP 2023	Propositions BS 2023	BP + BS 2023	Evol BP/BS %
930 - Services généraux	55 855 500,00	7 163 000,00	63 018 500,00	12,82%
9305 - Fonds UE	800 000,00	0,00	800 000,00	0,00%
931 - Sécurité	56 719 340,00	0,00	56 719 340,00	0,00%
932 - Enseignement, formation pro.	120 987 000,00	-4 150 000,00	116 837 000,00	-3,43%
933 - Culture, Patrimoine, Sport	28 746 000,00	1 060 000,00	29 806 000,00	3,69%
934 - Santé, Social	11 445 000,00	-1 564 097,00	9 880 903,00	-13,67%
934-3 APA	0,00	0,00	0,00	
934-4- RSA	3 370 000,00	302 302,00	3 672 302,00	8,97%
935 - Aménagement des territoires	12 492 000,00	74 000,00	12 566 000,00	0,59%
936 - Action économique	40 382 850,00	300 000,00	40 682 850,00	0,74%
937 - Environnement	33 439 000,00	146 000,00	33 585 000,00	0,44%
938 - Transports	256 577 159,00	10 200 000,00	266 777 159,00	3,98%
Autres	75 600,00	0,00	75 600,00	0,00%
TOTAL	620 889 449,00	13 531 205,00	634 420 654,00	2,18%

Le détail des inscriptions par programme est consigné dans la délibération de programmes jointe au document budgétaire, ainsi que dans la maquette du BS 2023 en M57.



Les principales inscriptions concernent :

- La politique « Transports » pour un montant de 10,2 M€ dont 9,2 M€ consacrés au fonctionnement du futur EPIC des chemins de fer de la Corse. Ce montant doit permettre de couvrir le 1er trimestre d'activité de l'EPIC en anticipant le vote du budget primitif 2024 de la Collectivité, dont l'enveloppe globale attendue pour l'exercice 2024 sera de 28 M€. Ce montant d'AE sera déduit de la dotation 2024.
En effet, par délibération_n° 23/039 AC de l'Assemblée de Corse du 31 mars 2023 modifiée, l'Assemblée de Corse a approuvé la création de l'EPIC des Chemins de Fer de la Corse et voté les statuts annexés. Ce nouvel établissement public ferroviaire devra fonctionner au 1^{er} janvier 2024. Or, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2024 de l'Epic CFC, la question de sa trésorerie au démarrage de l'activité de l'EPIC CFC se pose car la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SAEML) aura quelques mois pour procéder aux opérations de liquidation de la (SAEML CFC). Au terme de cette procédure, le boni de liquidation en cours d'évaluation sera reversé aux actionnaires de la SAEML, la Collectivité de Corse détenant 65 % de l'actionariat.

- La politique « Services Généraux » avec 7,16 M€ dont 6,7 M€ pour l'administration générale. Cette demande doit permettre de couvrir toute la durée du nouveau marché d'assurances de la CDC.

- Les baisses proposées concernent des réajustements dans les secteurs du social et de l'enseignement.

E. Le Toilettage Budgétaire 2023 relatif aux opérations concernées par les règles de caducité du Règlement Budgétaire & Financier (RBF)

Dans le prolongement des débats à l'Assemblée de Corse et en Commission des Finances lors des séances budgétaires du DOB 2023 ou du Compte Administratif 2022, le pilotage de la gestion pluriannuelle des Autorisations de Programme/ Autorisations d'Engagement (AP/AE) apparaît comme l'un des outils fondamentaux pour permettre à la Collectivité de Corse de maîtriser sa trajectoire budgétaire.

A compter de 2023, les procédures de toilettage budgétaire initiées se déclineront désormais en deux étapes pour tenir compte des règles de gestion adoptées dans le RBF par l'AC.

La première étape, qui s'est déroulée au cours du premier semestre 2023, a été consacrée à l'annulation des opérations non engagées en conformité avec le règlement budgétaire et financier de la CdC. Ces annulations concernent les opérations les plus anciennes qui étaient affectées mais non engagées sur des millésimes 2017 et antérieurs pour la section d'investissement et 2017-2019 pour la section de fonctionnement.

La deuxième étape du toilettage, qui se déroulera au cours du second semestre 2023, portera sur l'ensemble des millésimes et, comme les exercices précédents, fera l'objet d'une formalisation lors d'une Décision Budgétaire spécifique en décembre.

A l'issue de la première étape et sur la base du travail réalisé par l'ensemble des services, ce toilettage permet ainsi de proposer dans le cadre du présent Budget Supplémentaire un toilettage de 93,4 M€ réparti sur 13,267 M€ en AE et 80,1 M€ en AP.

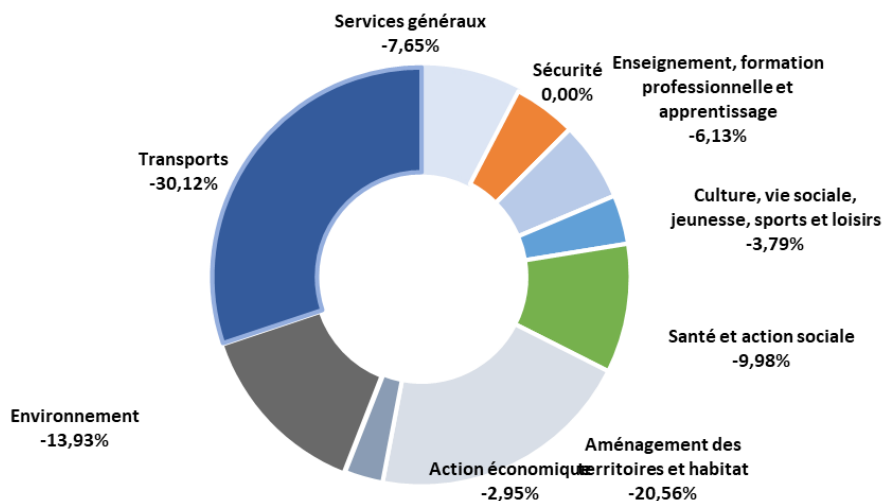
1. Le toilettage des autorisations de programme (AP)

Pour mémoire, le stock des AP constaté au 31/12/2022 s'établissait à 1,404 Md€. Le toilettage des AP proposé lors de cette première étape porte sur les millésimes antérieurs à 2017. Il s'élève à **80,132 M€ et représente 5,71 % du stock constaté au 31/12/2022.**

Le tableau ci-dessous permet d'établir la répartition par chapitre fonctionnel des montants ayant fait l'objet d'un toilettage.

Chapitre	Libellé Chapitre	Stock au 31/12/2022	Annulation AP	% d'annulation du stock
900	Services généraux	62 882 838,15	-6 132 449,87	-9,75%
9005	Gestion des fonds européens	47 344 523,21	-3 912 546,58	-8,26%
901	Sécurité	25 691 746,23	0,00	0,00%
902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	55 130 098,55	-4 909 115,33	-8,90%
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	67 723 161,33	-3 039 140,16	-4,49%
904	Santé et action sociale	10 332 397,24	-8 000 000,00	-77,43%
905	Aménagement des territoires et habitat	269 837 159,98	-16 472 371,10	-6,10%
906	Action économique	118 929 313,96	-2 366 930,31	-1,99%
907	Environnement	133 454 021,36	-11 164 281,18	-8,37%
908	Transports	612 302 144,99	-24 134 927,74	-3,94%
Total Investissement		1 403 627 405,00	-80 131 762,27	-5,71%

Ventilation des annulations d'AP par chapitre



On constate que 30,12 % des annulations d'AP ont été effectuées sur le chapitre « Transports », représentant un volume de 24 M€ dont près de 23 M€ dans le domaine de la voirie départementale. On peut également noter que le chapitre « Aménagement des territoires et habitat » représente quant à lui 20,56 % des annulations avec notamment 8,8 M€ d'AP toillettées au sein du programme dédié aux dotations aux communes rurales DQ-DE, 3,5 M€ d'annulations relatives au programme Habitat Logement et 4 M€ dans le domaine de l'AEP-Assainissement.

Les opérations de toilettage concernent également :

- le chapitre 907 « Environnement » pour un montant de près de 11 M€ avec notamment 6,5 M€ d'AP toillettées au sein du programme dédié à la maîtrise d'ouvrage Cdc-OEHC et 4 M€ pour les aides relatives à l'AEP et l'assainissement
- le chapitre « Santé et action sociale » qui représente près de 10 % des annulations d'AP pour un montant de 8 M€.

Le reste du toilettage est réparti sur les autres chapitres budgétaires.

L'ensemble des propositions d'annulation d'AP par programme est consigné dans le tableau ci-dessous :

Programmes	Libellé des programmes	Total
1121	Voirie départementale	-15 036 925,19
1131	Voirie territoriale - Matériel	-71 092,56
1132	Voirie territoriale - Travaux	-8 367 549,93
1141	Infrastructures portuaires - Maitrise d'ouvrage	-548 015,97
1151	Réseau ferré	-111 344,09
1212	Réseau très haut débit - Services et usages numériques	-0,02
1311	OEHC - Opérations de maitrise d'ouvrage CdC	-6 493 193,07
2111	ODARC - Dvp rural TOP UP 2014/2020	-5 550,74
2113	ODARC - Dvp rural - TOP UP	-12 729,88
2114	ODARC - Opérations spécifiques	-425 763,44
2115	ODARC - Dvp rural - Hors FEADER et TOP UP	-72 548,31
2118	ODARC - Dvp rural FEADER 2014/2020	-543 904,60
2130	ADEC	-1 000 000,00
2131	ADEC - Actions régionales aux entreprises	-174 419,67
2141	Tourisme	-132 013,67
2321	Subvention globale FEDER	-1 860,30
2322	Gestion des fonds européens	-3 912 546,58
3141	Equipements collectifs	-321 296,63
3142	Dotations aux communes rurales DQ-DE	-8 802 023,82
3143	Chartes urbaines - ANRU PRU - Politique de la ville	-3 457 698,00
3144	AEP - Assainissement	-3 928 958,33
3151	Habitat logement	-3 489 386,63
3161	Investir pour le logement	-401 966,00
3210	Office de l'environnement de la Corse - PNRC	-741 038,75
3221	Protection des milieux aquatiques	-1 091,03
4110	IUFM	-4 044 219,75
4111	Université travaux	-342 112,28
4112	Recherche et diffusion	-336 960,95
4121	EPLE - Travaux de bâtiment	-117 408,24
4122	EPLE - Maintenance générale	-12 600,07
4123	EPLE - Mise en sécurité sûreté	-24 784,40
4125	EPLE - Performance énergétique	-11 005,42
4126	EPLE - Hygiène alimentaire	-3 251,14
4127	EPLE - Equipements sportifs	-16 773,00
4129	Equipement général des EPLE	-0,08
4411	Patrimoine - Restauration	-1 298 349,19
4412	Bâtiments patrimoniaux et culturels	-1 307 712,97
4415	Patrimoine Etudes	-55 455,55
4423	Culture	-327 622,45
4513	Investir pour le CSJC	-50 000,00
5112	Aider les associations du secteur social	-8 000 000,00
6142	Informatique	-9 468,00
6171	Bâtiments administratifs	-6 121 121,57
TOTAL		-80 131 762,27

Millésime	Total	%
Inférieur ou égal à 2017	-80 131 762,27	100,00%
Total	-80 131 762,27	100%

On observe également que près de 54 % des annulations d'AP sont relatives à des opérations sous maîtrise d'ouvrage.

	AP	
	Annulation AP	Part en %
SOUS MAITRISE D'OUVRAGE	- 42 967 265,95	53,62%
SUBVENTION AUX TIERS	- 37 164 496,32	46,38%
TOTAL	- 80 131 762,27	100,00%

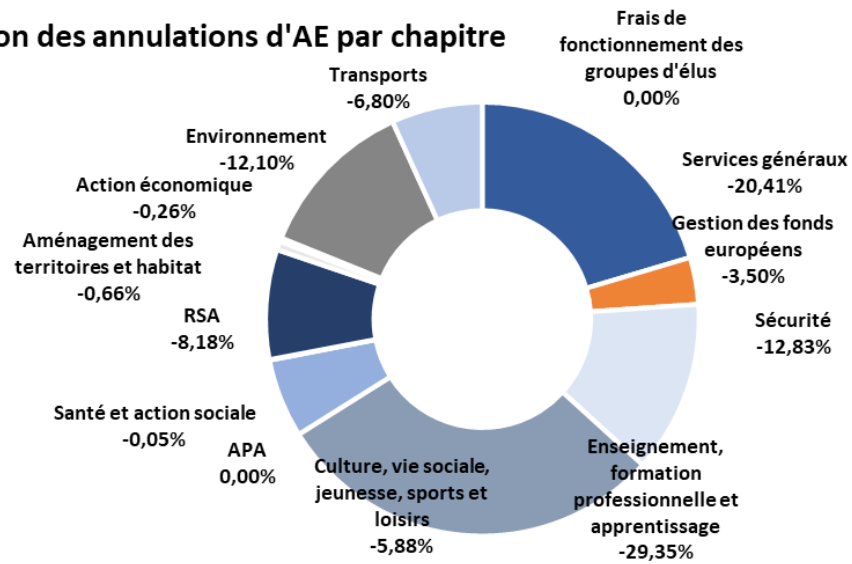
2. Le toilettage des autorisations d'engagement (AE)

Pour mémoire le stock des AE au 31/12/2022 s'établissait à **282,441 M€**. Le toilettage des AE proposé s'élève à **13,267 M€**, soit **4,70 % du stock**. Pour mémoire en 2022, le toilettage des AE s'élevait à 26,899 M€ soit 12,31 % du stock.

Le tableau ci-dessous permet d'établir la répartition par chapitres fonctionnels des montants ayant fait l'objet d'un toilettage.

Chapitre	Libellé Chapitre	Stock au 31/12/2022	Annulation AE	% d'annulation du stock
930	Services généraux	43 505 500,26	-2 708 146,91	-6,22%
9305	Gestion des fonds européens	1 112 477,99	-464 146,70	-41,72%
931	Sécurité	9 994 334,35	-1 701 782,61	-17,03%
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	38 719 992,77	-3 893 491,94	-10,06%
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	18 849 904,15	-779 843,13	-4,14%
934	Santé et action sociale	27 673 268,45	-6 000,00	-0,02%
9343	APA	43 764 000,00	0,00	0,00%
9344	RSA	2 369 278,70	-1 085 158,50	-45,80%
935	Aménagement des territoires et habitat	7 569 848,89	-87 132,89	-1,15%
936	Action économique	9 547 371,47	-35 136,15	-0,37%
937	Environnement	13 437 690,52	-1 604 861,42	-11,94%
938	Transports	65 784 677,87	-901 565,80	-1,37%
944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	112 345,41	0,00	0,00%
Total Fonctionnement		282 440 690,83	-13 267 266,05	-4,70%

Ventilation des annulations d'AE par chapitre



On constate que près de 29 % des annulations d'AE concernent le secteur de l'enseignement, la formation professionnelle et apprentissage pour un montant de 3,8 M€.

L'ensemble des propositions d'annulation d'AE par programme est consigné dans le tableau ci-dessous :

Programmes	Libellé des programmes	Total
1122	Parc de la voirie	-901 565,80
1212	Réseau très haut débit - Services et usages numériques	-10,00
2131	ADEC - Actions régionales aux entreprises	-35 136,15
2211	Programme Eurodyssée	-6 547,82
2212	Assistance technique PO - FEDER	-271 024,32
2213	Italie France Maritime	-31 368,82
2214	INNOLAB ++	-10 645,61
2216	Coopération décentralisée	-2 258,00
2217	INTERREG MED	-225 720,93
2221	Coopération internationale	-10 100,00
2311	Assistance technique PDRC	-26 088,80
2322	Gestion des fonds européens	-464 146,70
3131	Vie associative	-25 165,40
3132	Développement territorial	-27 220,17
3142	Dotations aux communes rurales DQ-DE	-6 117,32
3146	Fonds de territorialisation	-9 495,00
3170	SDIS	-489 965,89
3173	CFM - Conservatoire forêt méditerranéenne	-1 211 816,72
3210	Office de l'environnement de la Corse - PNRC	-903 816,95
3215	Sites ENS - Soutien des partenaires	-3 579,55
3216	Littoral	-427,70
3218	Sites ENS	-696 347,69
3221	Protection des milieux aquatiques	-270,00
3223	Lutte anti vectorielle	-419,53
4112	Recherche et diffusion	-74 148,37
4113	Enseignement supérieur	-35 000,00
4114	Formations sanitaires sociales supérieures	-73 770,00
4115	Réussite et vie étudiante	-997 657,12
4116	Accompagnement éducatif territorial	-24 368,00
4119	Diffusion CST2I	-10 731,80
4122	EPL - Maintenance générale	-2 658,00
4128	Fonctionnement général des EPL	-27 330,00
4211	Formation professionnelle Apprentissage	-411 098,13
4212	Formation Professionnelle - FSE	-2 213 150,55
4311	Langue Corse Promotion - Développement - Diffusion	-23 579,97
4312	Langue Corse Culture	-2 774,19
4313	Langue Corse Charte Collectivité	-19 125,00
4411	Patrimoine - Restauration	-61 387,10
4414	Mécénat	-8 440,00
4422	GRITACCESS	-82 020,00
4423	Culture	-368 566,10
4430	BDP	-35 004,35
4433	Musée de Levie	-2 843,31
4434	Musée de Sartène	-2 260,39
4435	Fonds Régional d'Art Contemporain	-762,39
4436	Cinémathèque régionale	-432,85
4437	Casa di Roccapina	-9 350,00
4438	Musée d'Aléria	-94 827,12
4514	Aider le sport	-32 374,37
4521	Aides en faveur de la jeunesse	-78 800,96

Programmes	Libellé des programmes	Total
5122	Programmes départementaux d'insertion	-1 085 158,50
5211	Action sanitaire et sociale	-6 000,00
6121	Communication	-46 821,52
6133	Finances	-272 253,60
6135	Relations avec les organismes extérieurs	-656 510,00
6141	Téléphonie	-2 266,74
6142	Informatique	-32 856,43
6153	Affaires juridiques	-296 686,60
6154	Moyens techniques et logistique	-717 288,24
6162	Médecine préventive sécurité au travail	-2 965,28
6164	Formation - Déplacements agents	-96 744,20
TOTAL		-13 267 266,05

La répartition des annulations d'AE par exercice est la suivante :

Millésime	Total	%
Inférieur ou égal à 2017	-3 212 618,55	24,21%
2018	-4 282 387,83	32,28%
2019	-5 772 259,67	43,51%
Total	-13 267 266,05	100%

L'analyse du travail de toilettage réalisée permet de constater que près de 58 % des annulations d'AE concernent des subventions aux tiers.

	AE	
	Annulation AE	Part en %
SOUS MAITRISE D'OUVRAGE	- 5 632 116,71	42,45%
SUBVENTION AUX TIERS	- 7 635 149,34	57,55%
TOTAL	- 13 267 266,05	100,00%

F. La dette de la Collectivité de Corse

Au 1^{er} janvier 2023, l'encours de la dette de la Collectivité de Corse s'élève à 997 868 329 M€ avec les caractéristiques suivantes :

Encours de dette	998 M€
Taux moyen	2,24%
Durée de vie résiduelle	19 ans et 6 mois
Durée de vie moyenne	10 ans et 6 mois
Nombre de ligne de prêt	81

- (1) Taux moyen : cette notion de taux moyen est à comparer en fonction de la durée résiduelle de la dette et du niveau des taux de la période
- (2) Durée de vie moyenne : durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement

Pour rappel, l'emprunt d'équilibre voté au budget primitif 2023 s'établissait à 99 299 028 M€ et se maintient à ce niveau pour l'exercice.

G. Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre inscrites au budget supplémentaire 2023 concernent exclusivement l'autofinancement de l'exercice pour + 15,319 M€.

Il correspond au virement de section (chapitres 951 et 953).

H. Affectation du résultat

L'instruction comptable M57 précise qu'après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante affecte ce résultat, s'il est excédentaire, en tout ou partie au financement de la section d'investissement et, le cas échéant, pour son solde, au financement de la section de fonctionnement.

La décision d'affectation porte sur le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget principal qui a été clôturé au 31/12/2022, soit **139 661 513,69 €**. Cet excédent est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement de **118 829 259,77 €**.

Il est proposé à l'assemblée délibérante dans le cadre du BS 2023 et de ses orientations politiques :

- D'affecter ce résultat par l'inscription d'une recette d'un montant de **118 829 259,77 €** au compte 1068 chapitre 922 en dotation complémentaire de la section d'investissement ;
- D'inscrire le résultat excédentaire, soit **20 832 253,92 €**, en excédent de fonctionnement

reporté 002.

CONCLUSION

Il vous est proposé de bien vouloir :

- Inscrire en excédent de fonctionnement reporté la somme de **20 832 253,92 €** ;
- Affecter l'excédent de fonctionnement au financement de la section d'investissement pour un montant de **118 829 259,77 €** inscrit au compte 1068 du chapitre 922 ;
- Adopter le Budget Supplémentaire de l'exercice 2023 arrêté à **167 248 448,95 €** en dépenses et en recettes ;
- Adopter, le montant des autorisations de programme ouvertes sur la section d'investissement s'élevant à - **80 131 762,27 €** et un montant des autorisations d'engagement de - **13 267 266,05 €** pour le toilettage.
- Adopter, le montant des autorisations de programme ouvertes sur la section d'investissement s'élevant à **14 685 525 €** et un montant des autorisations d'engagement de **13 531 205 €** pour le Budget supplémentaire 2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.